


Pour effectuer un arbitrage **au sein de votre contrat assuré par Apicil Epargne**, portant sur le **produit structuré M Équilibre 2 ***, nous vous invitons à procéder comme suit :

 Au préalable, merci de vérifier via votre accès client que vos données de connaissance client sont mises à jour.

Sur simple demande de votre part (par téléphone ou courriel à placement@meilleurtaux.com (bien préciser le ou les supports de désinvestissement ainsi que le montant d'investissement souhaité), **nous saisissons votre arbitrage**, que vous pourrez valider directement via votre accès client, **sans aucun document papier à retourner**. → Validation au plus tard le 21/08/2024.

* Support éligible uniquement dans le cadre de la gestion libre. L'enveloppe étant limitée, la commercialisation du support peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date limite de souscription.

 **Restrictions à la souscription et conseil meilleurtaux Placement :**

- Non-éligibilité aux souscripteurs de plus de 75 ans chez Apicil Epargne (l'âge limite d'investissement recommandé par Meilleurtaux Placement est de 68 ans révolus pour les hommes et 74 ans révolus pour les femmes).
- Non-éligibilité aux majeurs protégés.
- L'investissement doit s'envisager sur une période d'investissement pouvant courir jusqu'à l'échéance du produit structuré.



Besoin d'aide ?

Par téléphone : 01 47 20 33 00, du lundi au vendredi de 9h à 19h,
jusqu'à 17h le samedi.

Par email : placement@meilleurtaux.com